

La Médecine du Travail

La sécurité et la santé au travail

Conformément à la législation de la médecine du travail, l'employeur doit fournir aux employés des services médicaux préventifs.



Le but

La médecine du travail fait partie de la gestion des risques professionnels. Son rôle est d'évaluer l'état de santé des employés en relation avec l'environnement de travail et d'offrir conseil aux employeurs sur les facteurs de risque professionnels et comment les éviter.

Que représentent les contrôles de médecine du travail ?

- Des examens médicaux de profil - propres à chaque entreprise
- Evaluation des compétences
- Vérifications préliminaires - avant l'emploi, après un changement d'emploi, en cas d'apparition des facteurs de risque supplémentaires
- Des contrôles réguliers

- Des activités de prévention

Le rôle des contrôles de la médecine du travail

- Du point de vue de l'employeur, par les contrôles de médecine du travail on évalue les risques de l'employé de prendre une maladie au travail et on constate si la santé de celui-ci est affectée ou non par les facteurs de risque (des risques liés à l'environnement de travail - agents biologiques, bruit, vibrations mécaniques, des facteurs liés au microclimat, rayonnement, éclairage et des risques liés au travail effectué - effort physique, posture de travail, gestes professionnels, surmenage musculo - squelettique).

Pour une offre personnalisée, s'il vous plait contactez-nous.

[web design](#)